

Entretien avec deux membres du cercle des enseignants.e.s laïques, Anaïs Flores et Jérôme Martin, co-auteurs.e.s du *Petit manuel pour une laïcité apaisée*, un ouvrage important qui sort en cette rentrée 2016.

Questions de classe(s) - *Le Petit manuel pour une laïcité apaisée à l'usage des profs, des élèves et des parents*, arrive en librairie dans une période où le thème de la laïcité déchaîne les passions. Pouvez-vous nous préciser dans quel contexte est née l'idée de cet ouvrage et comment il a été rédigé ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - Enseignant-es en Seine-Saint-Denis, nous constatons que la laïcité déchaîne les passions, mais essentiellement dans les médias et parmi les politiques. Parallèlement, nous expérimentons dans nos établissements les difficultés qu'engendrent de tels débats (stigmatisation des élèves et de leur famille, conflits autour de bandeaux, de jupes, etc.), l'application de la loi de 2004 interdisant le port ostentatoire de signes religieux à l'école, sans les définir précisément. Nous regrettons par ailleurs que les débats sur la laïcité masquent dans les médias et chez les politiques, la réalité des difficultés sociales, économiques que nous rencontrons sur le terrain. Oeuvrer à une laïcité apaisée, c'est aussi libérer la place médiatique pour les discussions sur les urgences de l'école.

Le déclencheur a été la rencontre avec Jean Baubérot [[Jean Baubérot est un historien et sociologue français, spécialiste de la sociologie des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité. Il a co-rédigé une Déclaration internationale sur la laïcité signée par 250 universitaires de 30 pays. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont *La morale laïque contre l'ordre moral*, Paris, Seuil, 1997, *La Laïcité à l'épreuve. Religions et Libertés dans le monde* (ouvrage collectif sous la direction de Jean Baubérot), *Le voile que cache-t-il ?*, avec Dounia Bouzar et Jacqueline Costa-Lascoux, L'Atelier, 2004, *L'intégrisme républicain contre la laïcité*, éd. de l'Aube, 2006, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 6e édition, 2013, *Les Laïcités dans le monde*, Paris, PUF (Que sais-je?), 4e édition, 2010, *La laïcité expliquée à Nicolas Sarkozy et à ceux qui écrivent ses discours*, Paris, Albin Michel, 2008, *Laïcités sans frontières*, avec Micheline Milot, Seuil, 2011, *La laïcité falsifiée*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2012, *Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2015. NDLR.]]. Nous avons passé plusieurs demi-journées à des discussions collectives, lui partageant son expertise sur la laïcité et son histoire, nous notre vécu quotidien, notre expérience des textes officiels et des classes. *Le Petit manuel* est une mise en forme de cet échange.

QdC - Quelle est la finalité de ce petit guide ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - En présentant une réflexion théorique articulée autour d'une mise en perspective historique, de témoignages précis et de pistes pédagogiques, nous voulions à la fois proposer un outil directement utile aux usagè-res de l'école publique et apporter une contribution au débat qui soit en lien avec des expériences concrètes. Des conflits peuvent être facilement désamorçés, pour peu qu'on ait les bons réflexes, qu'on ne prenne pas pour atteintes à la laïcité ce qui ne serait que des comportements d'enfants ou d'adolescent-es classiques, ou le résultat d'inquiétudes, de préjugés. Enfin, en montrant que la laïcité est un outil pour la liberté et le « vivre-ensemble », nous entendions parler à la première personne, en tant qu'enseignant-es dans des quartiers en difficultés - paroles que l'on n'entend guère dans le débat public. Dans les médias, la plupart des contributions, le plus souvent sur le mode incantatoire et visant à nourrir le conflit, le

fantasme du choc de civilisations, sont le fait de personnes qui n'ont jamais mis un pied dans les établissements où nous travaillons.

QdC - Au fil des pages, on comprend que cette laïcité « apaisée » entend s'opposer à une laïcité « falsifiée », comment définiriez-vous ces deux approches, leur histoire et leurs ressorts politiques ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - Il est essentiel de débattre sur des concepts vrais, solides, clairs en les plaçant dans leur contexte historique. Une bonne part des conflits vient du fait que les participations au débat public mélangent la laïcité telle qu'elle est aujourd'hui définie par les textes, la laïcité telle qu'elle était à l'époque de sa constitution et celle que chacun-e voudrait qu'elle soit. La laïcité « falsifiée » résulte de cette confusion, quand on essaie par exemple de défendre la loi de 2004 en la présentant comme l'héritière logique de la loi de 1905. Cette dernière garantit la liberté de conscience dans son article 1, met fin au Concordat et au système des « cultes reconnus » ou prévoit le paiement des aumôniers dans des lieux fermés comme les prisons ou les écoles. Mais elle n'enjoint en rien à la neutralité religieuse des usages des administrations ou dans l'espace public.

En affirmant une continuité entre la loi de 1905 et celle de 2004, on masque la rupture que cette dernière constitue dans notre régime juridique, puisque Ferry et Jaurès se sont précisément opposés à l'extension du devoir de neutralité aux usages des services publics, dans la rue, etc.

La partie « Analyses » du Manuel (voir le sommaire en fin d'entretien, NDLR) vise ainsi à distinguer le régime juridique actuel de la laïcité, son histoire et les options philosophiques et politiques qui peuvent s'exprimer à leurs propos pour faire évoluer ce cadre juridique.

La confusion entretenue depuis trente ans a permis à un discours réactionnaire de s'approprier la laïcité, alors que les réactionnaires l'ont traditionnellement combattue depuis un siècle.

QdC - Comment se situer par rapport à une laïcité « de combat » qui a longtemps constitué un des marqueurs de la gauche et avec lequel le livre semble prendre ses distances ? Une laïcité « apaisée » reste-t-elle une laïcité « engagée » ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - Si nous nous sommes lancés dans la rédaction de ce manuel en tant que « Cercle des enseignant-es laïques », c'est que nous assumons un fort engagement sur cette question. La défense de l'école publique et son financement restent d'actualité. Mais l'évolution des débats sur la laïcité ont placé ce combat au second-plan. En faisant de la laïcité un simple devoir de conformité, d'uniformité et d'obéissance, mais aussi un prétexte à exclusion, on perd le sens de ce qui motivait la défense de la laïcité, par exemple en 1984 quand il s'agissait de défendre l'école publique. Pour le dire autrement, la « laïcité de combat », même à gauche, a changé de cible : ce ne sont plus les institutions religieuses et leur emprise sur l'école, qui sont visées (on l'a bien vu avec l'abandon des ABCD de l'égalité en 2004 sous la pression de lobbies religieux), mais certain-es élèves et leur famille.

QdC - En quoi la laïcité « apaisée » est-elle aussi un enjeu pédagogique qui s'oppose à une conception « disciplinaire » et « identitaire » de l'école ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - « La représentation de la salle de classe comme un camp retranché, véhiculée par un certain nombre de polémistes, contribue à augmenter les conflits et masque les réalités de l'enseignement », écrivons-nous dès le début de l'ouvrage (on peut lire des

extraits de [l'introduction à ce lien](#)).

Il y a un lien direct entre les débats sur la laïcité et les débats sur la place des élèves, leurs droits et leur liberté, au sein du système scolaire. La première « affaire des foulards » à Creil, à l'automne 1989, est aussi l'occasion pour les partisans de l'exclusion des élèves voilées, de critiquer la loi que le ministre Lionel Jospin a promulgué en juillet, et qui garantit aux élèves un certain nombre de droits (liberté d'expression, de réunion, etc.).

Prenons un exemple simple : un élève objecte à un cours de physique et propose un argument religieux. Depuis Ferdinand Buisson et Ferry, il est demandé aux enseignant-es de ne pas répondre en imposant la science comme un dogme qui contredirait le discours religieux, mais en dialoguant avec l'élève pour l'amener à distinguer savoir et croire. Or, même s'il s'agit de conseils de plus d'un siècle, qui reconnaissent aux élèves le droit à l'expression, de telles recommandations, fournies à nouveau en 2015 dans le livret de la laïcité, ont été critiquées comme une remise en cause de l'autorité enseignante, et une trahison de la laïcité. Sous prétexte de soutenir l'autorité enseignante, on défend une véritable erreur intellectuelle puisqu'on laisse croire aux élèves que la science est, comme la religion, un dogme qui s'impose à elles et eux. L'autorité ne se décrète pas, elle se forge par le sens du dialogue, l'écoute, la confrontation des points de vue et la transmission des savoirs.

Alors qu'on nous demande d'enseigner la laïcité, il nous semble essentiel de rappeler que l'école ne peut pas transmettre des valeurs sans les incarner. Le rôle de l'enseignant-e n'est ni la répression, ni le bourrage de crânes, mais bien d'apprendre aux élèves à se faire un avis par eux/elles-mêmes, en leur donnant tous les outils. Pourquoi exiger des futur-es adultes que sont nos élèves de « vivre ensemble » dans un restaurant ou à la plage, si l'école n'est pas un lieu où on montre comment cela est possible, où on vit et expérimente concrètement l'altérité, la différence.

QdC - Le livre accorde une place à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes... pour remettre en cause l'idée qu'il s'agirait d'un des fondements de la laïcité à la française. Pouvez-vous expliquer votre point de vue sur cette question ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - Les fondateurs de la laïcité s'accommodaient de la non-mixité à l'école, des programmes séparés pour les garçons et les filles, tout comme ils se sont accommodés de la colonisation, voire l'ont promue. Le refus du droit de vote aux femmes a même été justifié au nom de la laïcité : trop religieuses, elles auraient été influencées par leur curé ! Postuler un lien historique entre laïcité et féminisme ne fait qu'ajouter de la confusion aux débats.

Transformer le droit de se déshabiller ou de montrer ses cheveux en « devoir féministe » est un contresens, une récupération des combats anti-sexistes pour donner un vernis progressiste à des discours d'exclusion. On peut lire à ce propos une tribune que nous venons de publier sur *Médiapart* ([voir à ce lien](#)).

Le port du voile a de multiples sens et ne peut se limiter à la seule pression patriarcale. D'ailleurs, même si c'était le cas, exclure des jeunes femmes pour cette raison relève de l'incohérence. C'est à chaque femme de construire les voies de son émancipation, et l'école doit les y aider, donc ne pas les exclure.

Et pendant qu'on nous fait croire qu'il est féministe de renvoyer une jeune femme car elle porte une jupe au-dessus de son pantalon, on laisse le sexisme institutionnel forger le destin scolaire des élèves, par exemple dans l'orientation, par exemple dans la représentation des femmes dans les manuels, etc.

QdC - Pouvez-vous préciser votre référence au concept d'islamophobie dans les débats sur la laïcité ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - Nous expliquons dans le Petit manuel pourquoi nous utilisons ce terme, qui n'est contesté qu'en France pour des raisons qui ne nous semblent pas valables, et qu'on ne jugerait pas pertinentes dans le cas de l'antisémitisme. Cela correspond à une réalité, et il faut mettre un mot sur cette réalité. Le déferlement raciste de ces dernières semaines le prouve. On ne cesse de poser la question de la compatibilité entre l'islam, la République et la laïcité. Or, on méconnaît la réalité historique : la France laïque n'a jamais traité la religion des musulman-es comme les autres. Ce fut le cas dans l'Algérie coloniale, où la loi de 1905 ne fut pas appliquée. C'est le cas depuis plus de trente ans, où les politiques ne cessent de vouloir imposer par le haut l'organisation générale de l'islam, sur lequel l'Etat aurait la main mise. C'est du gallicanisme, pas de la laïcité.

Au nom de la lutte contre la « radicalisation », on suggère fortement l'idée d'une formation des imams aux valeurs de la République. Mais a-t-on suggéré une formation des curés à la lutte contre l'homophobie quand un très grand nombre d'entre eux se sont coordonnés pour tenir des prêches opposés au mariage pour tous le 15 août 2013 ?

QdC - Un regret pour terminer. Ce manuel très complet, agrémenté d'une riche bibliographie qui n'oublie pas de citer « l'autre camp », ne présente pas le Cercle des enseignant-es laïques. Quels sont ses actions, son projet, sa composition ?

Anaïs Flores et Jérôme Martin - Ce collectif s'est formé lors de la rédaction du Manuel, nous en sommes donc les cinq membres. Nous assurons pour le moment la promotion autour de la sortie du livre, en répondant par exemple à des invitations à des débats, comme celui qui se tiendra à l'Institut du Monde Arabe le 22 septembre prochain. Nous venons de déposer des statuts pour constituer le collectif en association, et nous espérons former un réseau de personnels éducatifs sur le sujet. On peut nous suivre sur les réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#), [Framasphère](#)).

Propos recueillis par Grégory Chambat pour Questions de classe(s)

Sommaire du *Petit manuel de laïcité apaisée* :

Préface, par Jean Baubérot

Introduction, par le cercle des enseignant.e.s laïques

Analyses

Que signifiait, au XXe siècle, la fondation d'une école républicaine laïque ?

Les écoles confessionnelles sont-elles contraires à la laïcité républicaine ?

Qu'est-ce que la loi de 1905, dite de "séparation des Églises et de l'État" ?

La loi de 1905 a-t-elle toujours été appliquée partout en France ?

Qu'est-ce que la liberté de conscience ?

Quelle différence entre laïcité et religion d'État ?

Quelles sont les obligations de l'État et de ses agents en matière de neutralité religieuse ?

La laïcité à l'école est-elle une exception française ?

Quelle place est faite à la religion dans les écoles à l'étranger ?
Pourquoi parle-t-on autant de la laïcité à l'école depuis les années 1980 ?
La religion musulmane est-elle incompatible avec la laïcité ?
Pourquoi l'islam est-il au centre des débats contemporains sur la laïcité ?
Que prévoit la loi de 2004 dite "sur le voile à l'école" ?
Quelles ont été les conséquences de l'application de la loi de 2004 dans les établissements scolaires ?
Le combat pour la laïcité a-t-il aussi été e combat pour l'égalité hommes-femmes ?

Pratiques

Pourquoi enseigner les faits religieux à l'école laïque ?
Quel est le contenu de la charte de la laïcité ?
Comment enseigner la laïcité ?
Comment aborder de façon apaisée des œuvres religieuses à l'école laïque ?
Que faire si un.e élève défend des arguments religieux en classe ?
Que faire face au refus d'un cours sur la théorie de l'évolution (biologie, philosophie) ?
Que faire si un.e élève refuse un cours d'EPS pour des raisons religieuses ?
Que faire si une élève se présente voilée à l'école ?
Que faire si un personnel de l'Éducation nationale ne respecte pas son devoir de neutralité ?
Que faire si une intervention extérieure semble contrevenir à la laïcité ?
Une mairie peut-elle supprimer les repas de substitution d'une cantine ?
Comment le principe de laïcité se traduit-il au CDI ?
Le vade-mecum laïque d'une sortie scolaire sans souci